



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AVRIL 2014**

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 28 AVRIL 2014

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt-huitième jour du mois d'avril 2014, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Monsieur le conseiller Martin Chabot
Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau
Madame la secrétaire de direction Isabelle Moisan
Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2014
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2014
5. Lecture du certificat de la procédure d'enregistrement du 23 avril 2014 : règlement 1251-2014
6. Lecture du certificat de la procédure d'enregistrement du 23 avril 2014 : règlement 1236-2014
7. Demande de dérogation mineure : 148, route Montcalm
8. Demande de dérogation mineure : 2, rue Père-Marquette
9. Demande de dérogation mineure : 51, route Grand-Capsa
10. Avis de motion : Loi sur les immeubles industriels municipaux
11. Avis de motion : normes de lotissement zone 131-H
12. Avis de motion : travaux de réfection de la rue Jean-Baptiste-Drolet
13. Avis de motion : travaux de réfection de voirie et étude
14. Embauche d'un menuisier occasionnel
15. Acquiescement à jugement : dossier Ville Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier c. Denis Mariage
16. Acquisition future rue de Transport Marc Juneau inc.
17. Participation à différents tournois de golf
18. Autorisation vente de garage Maison des jeunes
19. Amendement Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

20. Achat d'un réfrigérateur pour le centre Anne-Hébert
21. Abandon de deux servitudes
22. Mandat : remplacement du puits P-2
23. Mandat : nouvelle norme comptable
24. Achat d'une caméra
25. Résolution d'engagement : projet de traversée d'agglomération
26. Acceptation provisoire et travaux supplémentaires : modification des postes de pompage Jolicoeur et Montcalm
27. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
28. Dépôt de la liste des engagements financiers
29. Demande d'autorisation Marco Blanchette
30. Achat de soude caustique
31. Retrait du règlement 1236-2014
32. Retrait du règlement 1251-2014
33. Suivi par les élus
34. Autres sujets
35. Période de questions
36. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance d'avril est reprise.

224-2014 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Report du point 16.

ADOPTÉE

225-2014 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2014**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade,
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 14 avril 2014
comme il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

226-2014 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 22 AVRIL 2014**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade,
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du
22 avril 2014 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

**LECTURE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-2014**

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1251-2014 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

**LECTURE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT NUMÉRO 1236-2014**

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1236-2014 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

CONSULTATION (DÉROGATION MINEURE)

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure déposée par madame Karen Lavoie, notaire, pour la propriété sise au 148, route Montcalm, propriété de M. Stéphane Mercier et Mme Isabelle Morand afin de régulariser l'implantation dérogatoire de la résidence construite à 5,91 mètres de la ligne latérale gauche alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage 623-91 exige une marge de recul latérale minimale de 6 mètres.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure.

227-2014 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
148 ROUTE MONTCALM**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par madame Karen Lavoie, notaire, pour la propriété sise au 148, route Montcalm, propriété de M. Stéphane Mercier et Mme Isabelle Morand;

ATTENDU que la demande a comme objectif de régulariser l'implantation dérogatoire de la résidence construite à 5,91 mètres de la ligne latérale gauche



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage 623-91 exige une marge de recul latérale minimale de 6 mètres;

ATTENDU que, de plus, le règlement de zonage numéro 345, en vigueur au moment de la construction de la résidence en 1987, exigeait une marge latérale minimale de 20 pieds pour les zones non aménagées;

ATTENDU que les propriétaires affirment que la situation ne porte pas préjudice aux voisins puisqu'elle perdure depuis 1987 et le lot 4 742 430, contigu à la propriété visée par la demande et du côté de la marge de recul latérale dérogatoire, est vacant;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi puisque ce n'est pas les propriétaires actuels qui ont construits la propriété en 1987;

ATTENDU que le fait d'accepter la demande permettrait au propriétaire de vendre une résidence conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 25 mars 2014;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'acquiescer à la dérogation mineure demandée par madame Karen Lavoie, notaire, pour la propriété du 148, route Montcalm afin de régulariser l'implantation dérogatoire de la résidence construite à 5,91 mètres de la ligne latérale gauche alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage 623-91 exige une marge latérale minimale de 6 mètres.

ADOPTÉE

CONSULTATION (DÉROGATION MINEURE)

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure déposée par M. Éric Couture, nouveau propriétaire du 2, rue Père-Marquette, afin de subdiviser le terrain en deux et construire une résidence sur le terrain créé.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure.

Le Conseil a décidé, après un ajournement de 19h45 à 19h54, de reporter la décision d'accorder ou de refuser la demande de dérogation mineure à la prochaine séance.

CONSULTATION (DÉROGATION MINEURE)

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure déposée par Mme Line Julien propriétaire du 51, route



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

Grand-Capsa afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal et de la galerie arrière;

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure.

228-2014 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**
51, ROUTE GRAND-CAPSA

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par Mme Line Julien propriétaire du 51, route Grand-Capsa afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal et de la galerie arrière;

ATTENDU que la requérante déclare avoir agit de bonne foi;

ATTENDU qu'il s'agit d'un lot enclavé;

ATTENDU que les propriétaires ont grandement amélioré l'état de la propriété;

ATTENDU qu'il n'y a pas eu de plaintes des propriétés voisines à la suite de la construction de l'abri d'auto et de la galerie;

ATTENDU le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 25 mars 2014;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'acquiescer à la dérogation mineure demandée par Mme Line Julien propriétaire du 51, route Grand-Capsa afin de régulariser l'implantation dérogatoire du bâtiment principal à 3,4 mètres de la ligne avant et de la galerie arrière qui empiète de 0,3 mètre dans la marge de recul arrière.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION
LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne avis de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pourvoyant à fixer, pour l'année 2014, le montant maximal pouvant être engagé au cours de cet exercice pour défrayer les dépenses en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

AVIS DE MOTION
NORMES DE LOTISSEMENT ZONE 131-H

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le *règlement de lotissement* numéro 624-91, de façon à modifier les dimensions minimales des terrains pour les classes d'usages « Ha : unifamiliale isolée » et « Hb : bifamiliale isolée » dans la zone 131-H.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

AVIS DE MOTION
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA
RUE JEAN-BAPTISTE-DROLET

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant la réfection de la rue Jean-Baptiste-Drolet sur une longueur approximative de 380 mètres et autorisant un emprunt pour ce faire.

AVIS DE MOTION
TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET ÉTUDE

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux de voirie sur différentes rues de la municipalité ainsi que la réalisation d'une étude pour la réfection d'une section de la route des Érables et autorisant un emprunt pour ce faire.

229-2014 **EMBAUCHE D'UN MENUISIER OCCASIONNEL**

ATTENDU la parution, dans le journal Le Catherinois et sur le site Internet de la Ville, d'une offre d'emploi pour le poste de menuisier;

ATTENDU QUE cinq (5) candidatures ont été reçues;

ATTENDU QUE trois (3) des cinq (5) candidatures correspondaient aux attentes de la Ville quant aux qualifications et expériences demandées dans le domaine de la menuiserie;

ATTENDU QUE deux (2) des trois (3) candidats ont été rencontrés puisque l'un d'eux s'est désisté;

ATTENDU QUE M. Laurent Juneau possède une solide expérience en travaux de menuiserie-charpenterie et qu'une note d'entrevue de 96/100 lui a été décernée;

ATTENDU QUE que M. Jean-François Trudel a également une solide expérience et qu'il a obtenu une note d'entrevue de 83/100;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'embaucher M. Laurent Juneau au poste de menuisier occasionnel aux conditions suivantes :

- Salaire : échelon 5 de la grille salariale en vigueur pour ce poste;
- Durée : trente (30) semaines;
- Horaire : 40 heures par semaine.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

230-2014

RÈGLEMENT HORS COUR

ATTENDU que les procureurs de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ont préparé une requête introductive d'instance en jugement déclaratoire, en cessation d'usage, en injonction interlocutoire et en injonction permanente;

ATTENDU que cette requête concerne des compétitions équestres avec bovins tenues en août 2011 au 152, route Montcalm; compétitions enfreignant les dispositions du règlement numéro 983-2006 et plus généralement les dispositions du règlement de zonage concernant la zone 31-F;

ATTENDU que les procureurs de la partie défenderesse sont disposés à favoriser le règlement de ce dossier en confessant jugement aux conditions du projet d'acquiescement à jugement préparé par les procureurs de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU que ce conseil accepte le projet d'acquiescement à jugement préparé par Me Pier-Olivier Fradette de la firme Lavery et autorise ladite firme à signer tout document en ce sens.

ADOPTÉE

231-2014

INSCRIPTIONS À DIFFÉRENTS TOURNOIS DE GOLF

ATTENDU qu'annuellement la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est invitée à différents tournois de golf pour le bénéfice d'organismes à but non lucratif qui recueillent ainsi des dons de bienfaisance;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU de déléguer au directeur général la tâche d'inscrire élus et employés à ces tournois en fonction des budgets de représentation disponibles;

Le maximum de joueurs inscrits ne devra pas dépasser quatre à l'exception du tournoi de la Fondation médicale de la Jacques-Cartier, où le nombre d'inscrits sera limité à douze;

Le directeur général est également autorisé à inscrire les non-golfeurs parmi les employés et élus aux soupers qui suivent les différents tournois et à commanditer, au besoin, les organismes qui offrent une visibilité à la Ville;

Les dépenses relatives aux soupers et inscriptions de golf pour les élus seront appropriées du poste budgétaire 02-110-00-339;

Les dépenses relatives aux commandites seront appropriées du poste budgétaire 02-639-02-999;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

Les dépenses relatives aux soupers et inscriptions de golf pour les employés seront appropriées des différents postes budgétaires relatifs aux frais de représentation de chacun.

ADOPTÉE

232-2014 **AUTORISATION VENTE DE GARAGE MAISON DES JEUNES**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser la Maison des Jeunes à utiliser la cour et l'ancien garage municipal, le 9 août 2014, pour une vente de garage dont les profits iront pour l'organisation d'activités pour les jeunes.

La Maison des jeunes devra se prémunir du permis nécessaire auprès des Services techniques et s'assurer d'une installation sécuritaire en collaboration avec l'équipe de la division parcs et bâtiments.

ADOPTÉE

233-2014 **AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'amender la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes comme suit :

Retirer de la section *Pour tous les organismes reconnus :*

- *La promotion via la programmation du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire.*

Et l'inclure dans la section *Pour les organismes affiliés et mandataires.*

ADOPTÉE

234-2014 **ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 3 477,42 \$, incluant les taxes nettes, pour l'achat d'un réfrigérateur commercial pour la cuisine du centre socioculturel Anne-Hébert.

La dépense sera imputée au poste 02-701-20-526 après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non-affecté de 3 477,42 \$.

ADOPTÉE

235-2014

ABANDON DE DEUX SERVITUDES

ATTENDU que des servitudes en faveur de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ont été enregistrées sur les lots 5 086 730 et 5 086 731 pour permettre l'aménagement d'un passage piétonnier sur la partie arrière de ces lots;

ATTENDU que ces lots appartiennent respectivement à la Caisse populaire St-Raymond-Sainte-Catherine et à la Compagnie Wake-Up Design inc.;

ATTENDU que ce passage n'a jamais été aménagé;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec construira un trottoir en façade des lots précités dans le cadre du projet de traversée d'agglomération;

ATTENDU que le passage piétonnier ne sera donc plus requis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU de mandater Boilard - Renaud, notaires, pour préparer deux contrats d'abandon de servitudes concernant les lots 5 086 730 et 5 086 731.

Les frais seront assumés par les propriétaires desdits lots.

Monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier sont autorisés à signer les contrats.

ADOPTÉE

236-2014

MANDAT : REMPLACEMENT DU PUIXS P-2

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU de mandater la firme Mission HGE relativement à la supervision des travaux de remplacement du puits P-2. Le tout conformément à la proposition de service transmise par René Lamontagne, ingénieur et hydrogéologue, en date du 6 février 2014. Le coût du mandat est établi à 20 921,05 \$, plus taxes, et la somme est appropriée du règlement numéro 1249-2014.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

237-2014 **CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DU TERRAIN DE
L'ANCIENNE CASERNE INCENDIE**

ATTENDU QU'une nouvelle norme comptable « *SP 3260 - Passif au titre des sites contaminés* » du Manuel de comptabilité de l'ICCA impose maintenant aux municipalités d'inscrire à leur état financier un éventuel passif au titre de l'assainissement des sites contaminés qui répondent à certains critères;

ATTENDU QUE seul le terrain de l'ancienne caserne incendie sur la route de la Jacques-Cartier devrait faire l'objet d'une caractérisation environnementale;

ATTENDU QUE la caractérisation environnementale d'un site se fait habituellement en 3 phases tel que décrit au rapport du directeur des Services techniques;

ATTENDU QU'il serait préférable de débiter la caractérisation environnementale du terrain de l'ancienne caserne incendie localisée aux 5-7, route de la Jacques-Cartier en effectuant la phase 1;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU de mandater la firme Mission HGE selon la proposition de service transmise par M. David Faucher, géographe, en date du 27 mars 2014.

Le coût du mandat est établi à 1 700,00 \$, plus taxes, laquelle somme est appropriée du poste 02-470-01-419.

ADOPTÉE

238-2014 **ACHAT D'UNE CAMÉRA**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU

- D'accorder un contrat à la Compagnie Stelem pour la fourniture d'une caméra numérique *Pearpoint* modèle P342 et de tous les équipements nécessaires, incluant une tête de caméra 2 pouces et une tête de caméra 1 pouce, modèle rechargeable. Le tout conformément à la proposition transmise par monsieur Bernard Ruel en date du 9 avril 2014. Le prix du contrat est établi à 13 420 \$, plus taxes;
- D'accorder un contrat à l'Outilleur Express inc. pour la fourniture d'un localisateur LF-2200. Le tout conformément à la proposition datée du 9 avril 2014. Le prix du contrat est établi à 2 685 \$, plus taxes.

La somme nécessaire est appropriée du fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

239-2014 **PROJET DE TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION**

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec prévoit réaliser des travaux de réaménagement de la route de Fossambault entre la rue Edward-Assh et la rue Désiré-Juneau (projet de traversée d'agglomération);

ATTENDU que des travaux municipaux doivent être réalisés dans le cadre de ce projet;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier devront signer une entente de collaboration pour ce faire;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec souhaite obtenir un engagement de la Ville à participer au projet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU

- Que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confirme au ministère des Transports du Québec son intention de participer au projet de traversée d'agglomération;
- Que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confie au ministère des Transports du Québec la maîtrise d'œuvre du projet;
- Que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier assumera les coûts des travaux et honoraires professionnels relativement aux infrastructures municipales. Ces coûts seront précisés à l'entente de collaboration à signer;
- Que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier remboursera au ministère des Transports du Québec sa part des coûts sur présentation de factures et pièces justificatives;
- Que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier procédera à la signature de l'entente de collaboration conditionnellement à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du règlement décrétant la réalisation des travaux.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

240-2014 **ACCEPTATION ET TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES
MODIFICATION DES POSTES DE POMPAGE
JOLICOEUR ET MONTCALM**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU

- D'approuver les travaux supplémentaires concernant les pertes de productivité dues au pompage et à la présence d'un conduit électrique souterrain, au cassage du roc et à la réparation d'un joint de regard. Le détail des travaux et dépenses est présenté dans deux documents préparé par M. Michel Tremblay, ingénieur, de la firme Roche Ltée, groupe-conseil, en dates du 9 décembre 2013 et du 14 avril 2014 ;
- D'autoriser le paiement N°3 au montant de 17 897,71 \$, plus taxes. Cette dépense est appropriée du règlement numéro 1137-2010;
- De procéder à l'acceptation définitive des travaux en date du 2 septembre 2013 ;
- D'accepter la demande de Baribeau, entrepreneur général, en date du 20 novembre 2013 et retenir un montant de 8 374,89 \$, plus taxes, pour une période de 2 ans, à titre de garantie d'entretien. Ce montant pourra être versé à l'entrepreneur le 2 septembre 2015 ;

Le chèque pourra être remis à l'entrepreneur en échange d'une déclaration statutaire attestant que tous les montants dus à la main-d'œuvre, aux sous-traitants et aux fournisseurs ont été payés relativement au paiement N° 2;

Advenant que l'entrepreneur ne puisse produire de déclaration statutaire, la trésorière adjointe est autorisée à émettre des chèques conjoints à l'attention de l'entrepreneur général et ses fournisseurs et/ou sous-traitants.

ADOPTÉE

241-2014 **APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 24 avril 2014, laquelle totalise la somme de 30 899,68 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 23 avril 2014, laquelle comprend 82 commandes au montant de 104 168,25 \$.

242-2014 **AUTORISATION POUR UN DEUXIÈME EMPLOI**

ATTENDU QUE le contrat de travail des employés de la Ville interdit d'occuper un autre emploi pendant toute la durée de leur emploi à la Ville, à moins d'avoir préalablement obtenu le consentement écrit de l'employeur;

ATTENDU QUE M. Marco Blanchette, inspecteur adjoint à la Ville, a demandé, le 16 avril dernier, au directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment la permission d'occuper un deuxième emploi une fin de semaine sur deux dans un hôpital de Québec comme préposé en hygiène et salubrité;

ATTENDU QUE le risque de conflit entre son travail actuel et le second emploi est à peu près inexistant compte tenu du lieu de son emploi, de l'horaire et du fait qu'aucun lien ne peut être fait entre ces deux emplois;

ATTENDU la recommandation du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment M. Pascal Bérubé en date du 23 avril 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser M. Marco Blanchette à occuper le poste de préposé en hygiène et salubrité dans un hôpital pendant son emploi à la Ville.

Dans l'éventualité où un conflit entre ces deux emplois serait remarqué, l'article 5.1 de son contrat de travail stipule que l'acceptation peut être révoquée.

ADOPTÉE

243-2014 **ACHAT DE SOUDE CAUSTIQUE**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Brenntag Canada inc. pour la fourniture de 12 000 kg de soude caustique à 0,425 \$/kg ;

La dépense approximative de 5 100 \$, plus taxes, est imputée au poste budgétaire 02-412-10-635.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

244-2014 **RETRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1236-2014**
« RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 623-91, DE FAÇON À : AGRANDIR LA ZONE 85-H À MÊME LA
ZONE 90-C »

ATTENDU QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1236-2014 est de 47;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 15;

ATTENDU QU'à la fin de la période d'accessibilité au registre, le nombre de demandes a été atteint, soit trente (30) personnes qui ont signé le registre;

ATTENDU QU'un scrutin référendaire doit être tenu sauf en cas de retrait du règlement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil retire le règlement numéro 1236-2014.

ADOPTÉE

245-2014 **RETRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-2014**
« RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 623-91, DE FAÇON À : AUTORISER L'USAGE « LAVE-AUTO »
DANS LA ZONE 90-C »

ATTENDU QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1251-2014 est de 47;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 15;

ATTENDU QU'à la fin de la période d'accessibilité au registre, le nombre de demandes a été atteint, soit trente (30) personnes qui ont signé le registre;

ATTENDU QU'un scrutin référendaire doit être tenu sauf en cas de retrait du règlement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil retire le règlement numéro 1251-2014.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

À cette séance, aucun suivi des dossiers n'a été fait par les membres du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

246-2014

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade,
ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 24.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER